



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 2 novembre 2015 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 44, à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, et Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 44.

398/02-11-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter la modification suivante à l'ordre du jour :

➤ Ajout de l'item suivant :

F.12 Autorisation de participation aux activités entourant la remise des Fleurons du Québec à Québec le 12 novembre 2015

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget

Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :

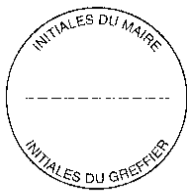
A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 19 octobre 2015
4. Rapport de la mairesse sur la situation financière
5. Date d'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2016 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Offre de services juridiques – Soutien à l'urbanisme en 2016
2. Désignation d'une fourrière de véhicules routiers en vertu du *Code de la sécurité routière*
3. Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle pour la vérification, la concordance et le soutien géomatique dans le cadre du processus de modification réglementaire des règlements d'urbanisme
4. Fixation de dates pour les ventes-débarras en 2016



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro 262 modifiant le Règlement numéro 198 instaurant un programme de réhabilitation des enseignes commerciales

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2015-05 – Fourniture et pose de matériel bitumineux sur une partie de certains chemins de la Ville – Ajout au contrat

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil
2. Dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2016
3. Dépôt des états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2015 et du rapport budgétaire au 30 septembre 2015
4. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2015
5. Travaux sur des chemins – Approbation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 250
6. Travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud – Approbation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 257
7. Réaffectation de personnel – Modification à la résolution numéro 293/03-08-15
8. Taux horaire uniforme à facturer lors de travaux de voirie
9. Fermeture des bureaux municipaux, des bibliothèques et du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) durant la période des Fêtes
10. Proposition de recommandation – Rapport Perrault
11. Autorisation de participation aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) du 11 au 13 mai 2016 à Québec
12. Autorisation de participation aux activités entourant la remise des Fleurons du Québec à Québec le 12 novembre 2015

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

1. Prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Perrier – Présentation et suivi de la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
2. Entretien des chemins d'hiver pour la saison 2015-2016

I LOISIRS ET CULTURE

1. Félicitations à l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » pour l'organisation du Marathon Desjardins de la Rouge du 11 octobre 2015
2. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat de panneaux de signalisation pour les sentiers du Club de ski des Six Cantons
3. Participation au projet de spectacle « Labelle – Légendes du nord »

J DIVERS

1. Appui à la pétition nationale pour un rehaussement du financement gouvernemental des services de transport adapté au Québec

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

399/02-11-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

400/02-11-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 19 octobre 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 19 octobre 2015 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

401/02-11-15

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Chères Riverougeoises et chers Riverougeois,

À titre de mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, il me fait plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière de la Ville et de l'Agglomération de Rivière-Rouge, en conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Derniers états financiers au 31 décembre 2014

Les états financiers 2014 ont fait l'objet d'une vérification par M. Daniel Tétréault, comptable professionnel agréé. Les auditeurs n'ont émis aucune restriction et indiquent que les états financiers produits présentent fidèlement la situation financière au 31 décembre 2014, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Derniers programmes triennaux d'immobilisations et autres réalisations

De façon non exhaustive, voici les acquisitions et les projets qui ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :

Pour l'Agglomération de Rivière-Rouge :

- Achat d'une pompe à feu de forêt

Pour la Ville de Rivière-Rouge :

- Poursuite de la planification stratégique
- Construction de trottoirs au nord de la rue L'Annonciation jusqu'à l'hôpital ainsi qu'au sud jusqu'au « IGA Marché Raymond » et vers le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
- Construction de trottoirs sur une partie du boulevard Fernand-Lafontaine dans le secteur Sainte-Véronique
- Remplacement de la patinoire du secteur Sainte-Véronique (fin des travaux qui ont débuté en 2014)
- Pavage ou réparation de pavage sur plusieurs parties de chemins
- Aménagement de la place Pécelet près de l'hôtel de ville (inauguration prévue à l'été 2016)
- Aménagement paysager des deux (2) carrefours giratoires
- Installation d'une nouvelle enseigne à l'entrée sud (les travaux d'aménagement seront complétés en 2016)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Autres réalisations :

- Achat de modules de jeux (planche à roulettes) au parc Michel-Beaudoin dans le secteur Sainte-Véronique
- Installation d'une clôture pour la sécurité au niveau du champ d'épuration du bâtiment de la plage Michel-Jr-Lévesque dans le secteur Sainte-Véronique
- Poursuite de la démarche du projet d'école secondaire afin de conserver et d'attirer les familles dans la MRC d'Antoine-Labelle
- Participation et implication au sein du comité pour la construction de logements pour les aînés
- Installation de caméras de surveillance au Camping Sainte-Véronique et au bâtiment de la plage

Indications préliminaires pour l'exercice 2015

Sous toutes réserves, nous pouvons anticiper de terminer l'exercice financier 2015 au niveau de la Ville et de l'Agglomération avec un surplus.

Rémunération et allocations de dépenses

En vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure dans son rapport annuel une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit. Pour 2015, la rémunération des membres du conseil est établie de la façon suivante :

un conseiller reçoit mensuellement une rémunération de 1 097,50 \$ et une allocation de dépenses de 548,75 \$;

la mairesse, quant à elle, reçoit mensuellement une rémunération de 3 607,17 \$ et une allocation de dépenses de 1 331,33 \$;

le maire suppléant reçoit mensuellement une rémunération additionnelle de 365,83 \$ et une allocation de dépenses supplémentaire de 182,92 \$;

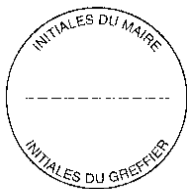
la mairesse reçoit de la MRC d'Antoine-Labelle une rémunération statutaire à titre de membre du conseil d'administration de 529,02 \$ mensuellement, ainsi que des jetons de présence de 154,87 \$ pour chaque séance de conseil d'administration (12 par année) et de 247,79 \$ par conseil des maires (10 par année).

Liste des contrats

Tel que requis par la loi, je dépose au bureau de la greffière pour consultation, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus depuis le 1^{er} novembre 2014. Je dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Orientations générales des budgets 2016 et des prochains programmes triennaux d'immobilisations et autres réalisations

Nous sommes fiers du classement que nous détenons au niveau du Palmarès des municipalités du Québec – édition 2015, produit par le HEC Montréal. Le coût moyen des services est moins cher à Rivière-Rouge que chez les municipalités de même taille. Afin de maintenir notre classement, pour l'année 2016, nous allons poursuivre dans la même voie que cette année avec une gestion responsable et efficace des deniers publics. Notre but ultime, respecter la capacité de payer de nos contribuables. L'élaboration du budget 2016 nécessite un travail de réflexion minutieux accompagné de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

nombreuses heures de discussion ainsi que de plusieurs analyses et de projections financières. Je tiens à souligner que la collaboration de l'ensemble du personnel cadre de la Ville est essentielle pour ce travail d'importance.

Les projets suivants sont ou demeurent nos priorités :

- Route du Lièvre Rouge
- Aménagement du Parc de la Gare
- Réfection de la façade du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
- Établissement d'un programme d'aide financière pour les installations septiques
- Mise aux normes du réseau d'égout du Camping Sainte-Véronique
- Maintien et amélioration de nos infrastructures routières et l'entretien des équipements, véhicules et bâtiments municipaux

Conclusion

Le 14 décembre prochain, à compter de 19 h, le conseil municipal adoptera les prévisions budgétaires 2016 (Agglomération et Ville). Une fois de plus, le conseil municipal présentera un budget équilibré qui permettra de maintenir des services de qualité à la population. Je vous invite fortement à venir nombreux assister à cette importante rencontre publique afin de connaître les orientations financières de votre conseil municipal pour l'année 2016.

En terminant, je suis fière d'affirmer encore cette année que la situation financière de la Ville est saine. Nous travaillons continuellement dans le but d'assumer nos obligations financières actuelles tout en respectant nos engagements futurs. Je profite de cette occasion pour remercier les membres du conseil qui siègent avec moi tant pour leur soutien que leur grande disponibilité. Merci également à la direction générale, au personnel cadre et à tous les employés de la Ville pour leur travail constant et de qualité, afin de bien servir la population de Rivière-Rouge et nos nombreux villégiateurs, visiteurs et touristes.

Toute ma gratitude aux bénévoles qui participent aux différents comités et activités. Vous êtes la pierre angulaire de ces succès !

Soyez assurés que votre conseil municipal continuera de travailler à l'amélioration de notre Ville et planifiera efficacement dans le seul et unique but de vous offrir des services de qualité, et ce, au meilleur coût possible.

Déborah Bélanger
Mairesse

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De publier le présent rapport dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord*.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

402/02-11-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

DATE D'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2016 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2016, 2017 ET 2018

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De fixer la date d'adoption des prévisions budgétaires 2016 et du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années 2016 2017 et 2018 au 14 décembre 2015 à 19 h 30.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction répondent aux questions adressées par le public.

NOTE : *Mmes Nicole Bouffard, trésorière, et Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, quittent la séance, il est 20 h 12.*

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

403/02-11-15

OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES – SOUTIEN À L'URBANISME EN 2016

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De retenir les services professionnels juridiques de la firme Deveau avocats, relativement à la fourniture de services pour le soutien juridique au Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville pour l'année 2016, au coût de 6 000 \$ plus les déboursés et les taxes applicables, le tout conformément à l'offre présentée par M^e Jean-Pierre St-Amour, avocat, en date du 1^{er} octobre 2015.

ADOPTÉE

404/02-11-15

DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE DE VÉHICULES ROUTIERS EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT que le lot plus amplement connu et désigné comme étant le lot 57-B-3 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle, situé au 1770, rue L'Annonciation Nord et portant le matricule numéro 9843-16-9674 (ci-après appelé la Propriété) appartient à la compagnie « Québec 9151-4927 inc. » et est situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'une demande de désignation d'une fourrière a été déposée pour la Propriété par l'entreprise « R.S. Remorquage », propriété de Mme Jocelyne Riopel, (ci-après appelée la demanderesse);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

CONSIDÉRANT la procuration déposée le 2 octobre 2015 par la compagnie « Québec 9151-4927 inc. », dûment représentée par M. Yves St-Denis, autorisant la demanderesse à entreposer un maximum de cinq (5) véhicules sur la partie arrière de la Propriété;

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT que ces dispositions du *Code de la sécurité routière* sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

CONSIDÉRANT que la Ville peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT qu'une telle résolution n'engage pas la Ville à utiliser les services de « R.S. Remorquage »;

CONSIDÉRANT que « R.S. Remorquage » pourra desservir, entre autres, la Sûreté du Québec et le Contrôle routier Québec (SAAQ);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge désigne « R.S. Remorquage », propriété de Mme Jocelyne Riopel, comme fourrière de véhicules, laquelle opérera au 1770, rue L'Annonciation Nord.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande l'inscription de « R.S. Remorquage » au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

Que « R.S. Remorquage » devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au Guide de gestion des véhicules saisis produit par la Société.

Que les installations de « R.S. Remorquage » devront être conformes aux règlements en vigueur de la Ville.

Que « R.S. Remorquage » respecte le nombre maximal de cinq (5) véhicules autorisés à être entreposés sur la Propriété conformément à la procuration déposée le 2 octobre 2015 par la compagnie « Québec 9151-4927 inc. » dûment représentée par M. Yves St-Denis.

Que la Ville se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

Que la Ville ne s'engage aucunement à utiliser les services de « R.S. Remorquage ».

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

405/02-11-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR LA VÉRIFICATION, LA CONCORDANCE ET LE SOUTIEN GÉOMATIQUE DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT que la Ville procèdera à une modification de ses règlements d'urbanisme en 2016;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle devra supporter le personnel de la Ville dans le cadre de ce processus d'adoption des règlements d'urbanisme, incluant les avis préliminaires;

CONSIDÉRANT l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2012-2014, signée en 2012 et modifiée en 2013, laquelle a été renouvelée intégralement pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville désire acquérir une banque d'heures lui permettant d'obtenir certains services de la MRC, le tout tel que défini à ladite entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande à la MRC d'Antoine-Labelle d'obtenir une banque de 20 heures, conformément à l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique, afin d'utiliser les services de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du processus de modification de ses règlements d'urbanisme devant débuter en décembre 2015.

Que la banque d'heures ainsi obtenue serve pour les services suivants :

- Vérification et concordance des règlements d'urbanisme rédigés par la Ville;
- Tenue à jour du plan de zonage et des grilles des usages et des normes (au besoin);
- Production d'un avis préliminaire pour chacun des règlements d'urbanisme modifié par la Ville;
- Travaux cartographiques au besoin;
- Support légal dans le processus (au besoin);

Que tous les travaux de modification des règlements d'urbanisme, autres que ceux faisant partie de la demande à la MRC, soient assumés par le Service d'urbanisme et d'environnement ainsi que le Service du greffe de la Ville.

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et pour utiliser la banque d'heures demandée auprès de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

406/02-11-15

FIXATION DE DATES POUR LES VENTES-DÉBARRAS EN 2016

CONSIDÉRANT que l'article 9.3 du Règlement numéro 182 relatif au zonage de la Ville précise que les ventes-débarras (ventes de garage) sont autorisées aux occasions déterminées par résolution du conseil municipal;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer, pour l'année 2016, les dates autorisées pour les ventes-débarras (ventes de garage) sur le territoire de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De fixer les ventes-débarras (ventes de garage) sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge aux dates suivantes :

- les 20, 21, 22 et 23 mai 2016
- les 27, 28, 29,30 et 31 juillet 2016
- les 1^{er} et 2 août 2016
- les 2, 3, 4 et 5 septembre 2016

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 262 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 198 INSTAURANT UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES ENSEIGNES COMMERCIALES

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 262 modifiant le Règlement numéro 198 instaurant un programme de réhabilitation des enseignes commerciales.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

407/02-11-15

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2015-05 – FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIEL BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DE CERTAINS CHEMINS DE LA VILLE – AJOUT AU CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro 2015-05 et les addenda numéro 1 et 2 s'y rapportant relatifs à la fourniture et à la pose de matériel bitumineux sur une partie des chemins suivants de la Ville :

- sur une partie du chemin de la Rivière Nord, dans le secteur L'Annonciation,
- sur une partie du chemin de la Rivière Sud, dans le secteur L'Annonciation,
- sur une partie du chemin du Lac-aux-Bois-Francis Est, dans le secteur Marchand,
- sur une partie du chemin du Lac-aux-Bois-Francis Ouest, dans le secteur Marchand,
- sur une partie du chemin du Lac-Lanthier Ouest, dans le secteur Marchand;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 321/01-09-15, adoptée lors de la séance d'ajournement du 1^{er} septembre 2015, octroyant le contrat à la compagnie « Pavages Wemindji inc. » pour un montant total de 310 158,85 \$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'en cours de réalisation du contrat, du matériel bitumineux supplémentaire a dû être ajouté pour compléter ou finaliser adéquatement les travaux, lequel ajout n'était pas prévu à l'appel d'offres initial de la Ville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

CONSIDÉRANT que cet ajout consiste à la fourniture et à la pose de 346 tonnes métriques de matériel bitumineux réparties, entre autres, sur une partie des chemins suivants, le tout conformément au rapport du directeur du Service des travaux publics de la Ville, M. Michel Robidoux, daté du 30 octobre 2015 :

- 258 tonnes métriques sur une partie du chemin du Lac-Lanthier Ouest,
- 88 tonnes métriques sur une partie du chemin de la Rivière Sud;

CONSIDÉRANT que l'ajout de ces 346 tonnes métriques supplémentaires a été autorisé par le directeur du Service des travaux publics de la Ville et qu'il y a lieu d'entériner ledit ajout au contrat déjà octroyé à la compagnie « Pavages Wemindji inc. »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'entériner l'ajout au contrat octroyé à la compagnie « Pavages Wemindji inc. » pour la fourniture et la pose de 346 tonnes métriques de matériel bitumineux supplémentaire, au montant total de 41 195,47 \$ incluant les taxes applicables, le tout tel qu'autorisé par le directeur du Service des travaux publics de la Ville.

D'entériner les travaux réalisés dans le cadre de cet ajout de contrat, le tout en complémentarité à l'appel d'offres public numéro 2015-05 de la Ville.

Que la dépense reliée à cet ajout de contrat soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 250 de la Ville.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL

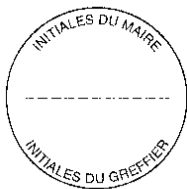
Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, MM. les conseillers Denis Lacasse et André Tremblay ont déposé une déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

408/02-11-15

DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2016

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De fixer, conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016 mentionnant le jour et l'heure du début de chacune.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Qu'ainsi les séances ordinaires du conseil de la Ville de Rivière-Rouge auront lieu :

- le lundi 11 janvier 2016 à 19 h 30
- le lundi 1^{er} février 2016 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30
- le lundi 7 mars 2016 à 19 h 30
- le lundi 4 avril 2016 à 19 h 30
- le lundi 2 mai 2016 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30
- le lundi 6 juin 2016 à 19 h 30
- le lundi 4 juillet 2016 à 19 h 30
- le lundi 1^{er} août 2016 à 19 h 30
- le mardi 6 septembre 2016 à 19 h 30
- le lundi le 3 octobre 2016 à 19 h 30
- le lundi 7 novembre 2016 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30
- le lundi 5 décembre 2016 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30

à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge.

De préciser que lorsqu'il y aura une séance extraordinaire du conseil d'agglomération qui est fixée à 19 h 30 la même journée qu'une séance ordinaire du conseil de la Ville prévue à la présente résolution, la séance ordinaire du conseil de la Ville débutera immédiatement après la fin de cette séance extraordinaire du conseil d'agglomération.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord*.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2015 ET DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2015

Les états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2015 ainsi que le rapport budgétaire au 30 septembre 2015 de la Ville de Rivière-Rouge, tel que préparé par Mme Nicole Bouffard, trésorière, sont déposés conformément à la loi.

409/02-11-15

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2015

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2015 se détaille comme suit :

Salaires :	137 966,64 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	114 246,78 \$
Comptes courants :	<u>981 918,62 \$</u>
Total :	1 234 132,04 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

410/02-11-15

TRAVAUX SUR DES CHEMINS – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 250

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 250 au montant total de 316 218,87 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 2 novembre 2015.

ADOPTÉE

411/02-11-15

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET SUD – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 257

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 257 au montant total de 45 437,28 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 2 novembre 2015.

ADOPTÉE

412/02-11-15

RÉAFFECTATION DE PERSONNEL – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 293/03-08-15

CONSIDÉRANT la résolution numéro 293/03-08-15, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 août 2015, entérinant, notamment, la réaffectation de M. Serge Bégin au poste temporaire de préposé à l'entretien journalier – camping à compter du 19 juillet 2015;

CONSIDÉRANT que le statut accordé à l'employé aurait dû être celui de personne salariée régulière à temps partiel et qu'il y a lieu de modifier ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 293/03-08-15 afin que le statut de M. Serge Bégin soit celui de personne salariée régulière à temps partiel.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

413/02-11-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

TAUX HORAIRE UNIFORME À FACTURER LORS DE TRAVAUX DE VOIRIE

CONSIDÉRANT que dans certaines situations, la Ville doit facturer pour des travaux divers réalisés par les employés de la Ville et qu'il y a lieu de déterminer un taux horaire uniforme pour cette facturation;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De fixer un taux horaire uniforme à facturer lors de divers travaux effectués par les employés de la Ville à 30 \$ l'heure.

ADOPTÉE

414/02-11-15

FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX, DES BIBLIOTHÈQUES ET DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que les bureaux municipaux des secteurs L'Annonciation et Sainte-Véronique ainsi que le bureau du Service d'urbanisme et d'environnement soient fermés du 23 décembre 2015 au 1^{er} janvier 2016 inclusivement.

Que la bibliothèque municipale L'Annonciation/Marchand et la bibliothèque municipale secteur Sainte-Véronique soient fermées les 24, 25, 26 et 31 décembre 2015 et les 1^{er} et 2 janvier 2016.

Que la bibliothèque municipale L'Annonciation/Marchand soit ouverte durant la période des Fêtes selon l'horaire suivant :

- Les mardis 22 et 29 décembre 2015 de 13 h à 17 h;
- Les mercredis 23 et 30 décembre 2015 de 13 h à 20 h.

Que la bibliothèque municipale secteur Sainte-Véronique soit ouverte durant la période des Fêtes selon l'horaire suivant :

- Les mardis 22 et 29 décembre 2015 de 13 h à 19 h.

Que le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) soit fermé les 24, 25, 26 et 31 décembre 2015 ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2016 et que la plage horaire du patin libre soit bonifiée durant la période des fêtes.

ADOPTÉE

415/02-11-15

PROPOSITION DE RECOMMANDATION – RAPPORT PERRAULT

CONSIDÉRANT que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) propose une reddition de comptes fondée sur les principes de l'imputabilité des élus municipaux envers les citoyens et la saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT que le premier ministre du Québec, dans son discours d'ouverture de la 1^{re} session de la 41^e législature de l'Assemblée nationale du Québec le 21 mai 2014, déclarait « Nous désirons refonder le partenariat entre Québec et les municipalités, bannir le terme « créature » et envisager l'avenir sur la base de deux ordres de gouvernement qui ont leurs responsabilités propres et qui travaillent ensemble au service du même contribuable »;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

CONSIDÉRANT que le 11 mars 2015, le gouvernement du Québec a créé le Groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités et nommé à sa tête M. Jean Perrault, ex-maire de Sherbrooke et ex-président de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que le mandat du Groupe de travail consistait à faire l'inventaire des redditions de comptes des municipalités envers le gouvernement présentant une lourdeur administrative et à formuler des recommandations pour les simplifier, les regrouper ou les alléger;

CONSIDÉRANT que le Groupe de travail a effectué une vaste consultation auprès de 400 élus et gestionnaires municipaux de toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que les recommandations du rapport « Faire confiance », basées sur la transparence, l'imputabilité, l'efficacité et l'efficience s'inscrivent dans la volonté de redéfinir la relation entre le gouvernement du Québec et les municipalités et de reconnaître celles-ci comme de véritables gouvernements;

CONSIDÉRANT que les municipalités québécoises consacrent près de 2,5 millions d'heures à répondre aux exigences diverses des ministères et des organismes municipaux et une très large partie de ces heures pourrait être consacrée plutôt au bénéfice des citoyens;

CONSIDÉRANT que l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, propose de mettre en place une politique visant à alléger les procédures de reddition de comptes des municipalités au gouvernement tout en assurant la cohérence des exigences gouvernementales aux municipalités;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent d'alléger et de simplifier la reddition de comptes des municipalités envers le gouvernement pour s'assurer que chaque dollar soit investi dans l'amélioration des services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité

Que le gouvernement du Québec mette en œuvre dès maintenant l'ensemble des recommandations du rapport du Groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités dans le respect de l'échéancier proposé.

ADOPTÉE

416/02-11-15

AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DU 11 AU 13 MAI 2016 À QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, Mme la conseillère Diane Gargantini, MM. les conseillers Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay ainsi que la directrice générale, Mme Julie Godard, à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui auront lieu à Québec du 11 au 13 mai 2016 et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

De leur rembourser les frais encourus conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

417/02-11-15

AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS ENTOURANT LA REMISE DES FLEURONS DU QUÉBEC À QUÉBEC LE 12 NOVEMBRE 2015

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser M. le conseiller André Tremblay à participer aux activités entourant la remise des Fleurons du Québec qui auront lieu à Québec le 12 novembre 2015 et de défrayer le coût d'inscription s'y rapportant.

De lui rembourser les frais encourus conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

418/02-11-15

Modifiée par la
résolution numéro
101/07-03-16

PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DE LA RUE PERRIER – PRÉSENTATION ET SUIVI DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire réaliser des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Perrier, soit du numéro civique 565 au numéro civique 595;

CONSIDÉRANT que ce projet ne contrevient pas aux différents règlements municipaux de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que certaines autorisations seront nécessaires;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a octroyé le contrat pour les services professionnels d'ingénierie à la firme « Gilles Bellefeuille 1979, Société d'ingénierie »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser et de mandater la firme « Gilles Bellefeuille 1979, Société d'ingénierie » à présenter et signer toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, relativement au prolongement du réseau d'aqueduc de la Ville sur une partie de la rue Perrier.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée à la Ville.

D'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 562 \$ au nom du ministère des Finances pour la présentation de la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC.

Que ladite dépense soit prise à même les sommes perçues des propriétaires concernés par ledit prolongement de réseau, et ce, conformément à l'entente signée entre la Ville et lesdits propriétaires.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 277/06-07-15 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2015.

ADOPTÉE

419/02-11-15

ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LA SAISON 2015-2016

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

CONSIDÉRANT que la Ville veut se dispenser d'ouvrir ou d'entretenir certains chemins situés sur son territoire;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la liste des chemins entretenus pour la saison hivernale 2015-2016 par la Ville pour chacun des secteurs soit approuvée telle qu'annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que tous les autres chemins demeurent à la charge et sous la responsabilité des usagers ou propriétaires.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

420/02-11-15

FÉLICITATIONS À L'ORGANISME « PLEIN AIR HAUTE-ROUGE » POUR L'ORGANISATION DU MARATHON DES JARDINS DE LA ROUGE DU 11 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT l'organisation du Marathon Desjardins de la Rouge, tenu le 11 octobre 2015, par l'organisme « Plein Air Haute-Rouge »;

CONSIDÉRANT les retombées économiques et touristiques du marathon;

CONSIDÉRANT l'implication de nombreux bénévoles et de plusieurs employés de la Ville dans le cadre de l'organisation et la tenue dudit marathon;

CONSIDÉRANT l'implication des municipalités avoisinantes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De féliciter l'organisme « Plein Air Haute-Rouge », tout son personnel et particulièrement son coordonnateur, M. Luc Lefebvre, de même que tous les bénévoles et tous les employés de la Ville de Rivière-Rouge impliqués pour l'organisation et la tenue du Marathon Desjardins de la Rouge ainsi que pour son franc succès.

ADOPTÉE

421/02-11-15

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR LES SENTIERS DU CLUB DE SKI DES SIX CANTONS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'achat de panneaux de signalisation pour les sentiers du Club de ski des Six Cantons auprès de l'entreprise « Lettrage Design Info Plus » au montant total de 4 679,20 \$ incluant les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité pour l'achat.

ADOPTÉE

422/02-11-15

PARTICIPATION AU PROJET DE SPECTACLE « LABELLE – LÉGENDES DU NORD »

CONSIDÉRANT le projet de spectacle « Labelle – Légendes du nord », proposé par Mme Guylaine Gélinau et M. Richard Fournier, qui sera présenté lors des saisons d'été et d'automne de l'année 2016 pour commémorer le 125^e anniversaire de décès d'Antoine Labelle;

CONSIDÉRANT que ce spectacle sera présenté dans quatre (4) municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que le coût pour accueillir un tel spectacle multimédia est de 350 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De mandater le Service des loisirs et de la culture pour l'organisation d'une présentation du spectacle « Labelle – Légendes du nord » à Rivière-Rouge en 2016.

Qu'un montant de 350 \$ soit prévu au budget 2016 pour cet événement.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

423/02-11-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

DIVERS

APPUI À LA PÉTITION NATIONALE POUR UN REHAUSSEMENT DU FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL DES SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'en 2015, 100 000 personnes admises au transport adapté au Québec requièrent ce mode de transport sans lequel elles seraient confinées à la maison, sans possibilité d'aller étudier, travailler, recevoir des soins de santé, visiter leur famille et leurs amis, fréquenter des activités culturelles, etc.;

CONSIDÉRANT que cette réalité touche des personnes de tous âges, mais que la plus forte proportion des personnes admises au transport adapté a plus de 65 ans et que, dans quelques années, cette population aura augmenté de 80 %;

CONSIDÉRANT que la contribution gouvernementale pour les services de transport adapté est nettement insuffisante pour répondre aux besoins des personnes, ce qui a pour impact des coupures de services dans différentes régions du Québec, rendant ainsi encore plus vulnérables les personnes qui nécessitent ces services pour se déplacer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer l'Alliance des Regroupements des usagers du transport adapté du Québec (ARUTAQ) et ses organismes membres régionaux dans ses démarches auprès des élus de l'Assemblée Nationale du Québec afin de :

- s'engager dans un financement adéquat qui réponde aux besoins actuels et à ceux déjà prévisibles reliés à la mobilité des personnes handicapées, de manière à favoriser leurs déplacements en transport;
- s'engager dans un financement à long terme en transport adapté aux personnes handicapées, dans une Politique nationale de mobilité durable.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, la pétition en ligne à cet effet publié sur le site Web de l'Assemblée nationale du Québec.

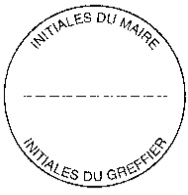
De publier sur le site Web de la Ville le lien Internet donnant accès à ladite pétition afin que la population de Rivière-Rouge puisse signer également cette pétition avant le 2 décembre 2015.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution
ou annotation

424/02-11-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au 23 novembre 2015 à 15 h 30. Il est
20 h 51.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse